

A2024-89

ARRÊTÉ

Le Maire de la Ville du PECQ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment, ses articles L.2212-1 et L. 2212-2,

Vu le Code de la santé publique et, notamment, ses articles L 3321-1 et L. 3334-2, alinéa 1,

Vu l'article R.610-5 du code pénal,

Considérant l'organisation du spectacle LE JARDIN AUX OISEAUX le dimanche 5 mai 2024 à 10h30 au Parc Corbière sis route de Carrières – 78230 Le Pecq, dans le cadre de la saison culturelle 2023/2024,

Considérant qu'il s'agit d'une promenade musicale dans le parc Corbière,

Considérant qu'il s'agit d'une représentation payante pour les spectateurs,

Considérant la grande fréquentation du parc Corbière le dimanche sur le mois de mai,

Considérant la nécessité de préserver le cadre de la représentation et d'assurer la représentation uniquement aux spectateurs munis de billets,

Article 1^{er} : En raison de la tenue du spectacle LE JARDIN AUX OISEAUX, le Parc Corbière est fermé au public le dimanche 5 mai 2024 de 9h à 11h30.

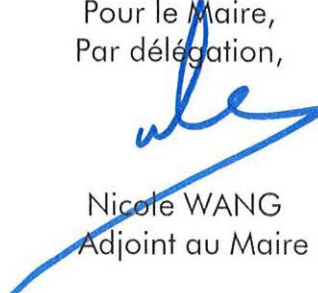
Article 2 : Les véhicules de sécurité publique et d'incendie, ainsi que les véhicules des services municipaux seront autorisés à circuler.

Article 3 : Toutes infractions aux présentes dispositions seront constatées et pourront être poursuivies.

Article 4 : Monsieur le Commissaire de police, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Responsable de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait au Pecq, le 9 avril 2024

Pour le Maire,
Par délégation,

A blue ink signature of Nicole Wang, written in a cursive style.

Nicole WANG
Adjoint au Maire